Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Ordonnances rendues en matière de société (R) - Dépôt le 04/07/2024 - P2024/000138 - 1956 B 80013 - 605 620 137 - FONDEX

EXTRAIT DES MINUTES

2 407763

ARRIVEE COURRIER
26 JUIN 2024
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

REQUETE à Monsieur le Président du Tribunal de commerce d'ANNECY

LA SOUSSIGNEE :

- **LA SAS ARCANE JURIS**, société par actions simplifiée au capital de 503 334 euros, dont le siège social est à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (74800) – 120 Avenue des Jourdies, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 343 801 478, représentée par sa Directrice Générale, la SELARL HERVE CAILLON, représentée par son Gérant, Maître Hervé CAILLON, Avocat

Représentant elle-même la société :

FONDEX
Société par actions simplifiée
au capital de 661 530 euros
Siège social : 260 Rue Guillaume Fichet
ZI des Grands Prés
74300 CLUSES
605 620 137 RCS ANNECY

A l'honneur de vous exposer :

Que la société FONDEX a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2023.

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice par son associé unique, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

En raison de l'établissement tardif des comptes définitifs de la société FONDEX l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes dudit exercice ne pourra se tenir dans le délai légal.

C'est pourquoi, la soussignée sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la Société qu'elle représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au 30 Septembre 2024, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation des associés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

Fait à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
Le 18 JUIN 2024

Maître Hervé CAILLON

ORDONNANCE 2024OP763

Nous, Président du Tribunal de commerce d'ANNECY,

Vu la requête présentée le 18 JUIN 2024 par :

- **LA SAS ARCANE JURIS**, société par actions simplifiée au capital de 503 334 euros, dont le siège social est à SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (74800) – 120 Avenue des Jourdies, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 343 801 478, représentée par sa Directrice Générale, la SELARL HERVE CAILLON, représentée par son Gérant, Maître Hervé CAILLON, Avocat

Représentant de la société :

FONDEX
Société par actions simplifiée
au capital de 661 530 euros
Siège social : 260 Rue Guillaume Fichet
ZI des Grands Prés
74300 CLUSES
605 620 137 RCS ANNECY

Autorisons la société FONDEX à bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au30/09/2024..... pour la convocation dans les conditions prévues par la loi et ses statuts de son Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.

Fait à ANNECY
Le ...02/07/2024.....

Le greffier

B. GAILLARD

Pour copie certifiée conforme

